Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

États financiers au 28 février 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 12

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Coalition pour la promotion des professions
en assurance de dommages

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 28 février 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 28 février 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

– nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

– nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

– nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

– nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

– nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. [1]

Montréal
Le 24 mai 2023

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A115879

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

Résultats

pour l'exercice terminé le 28 février 2023

	2023	2022
	$	$
Produits		
Apports		
Gouvernement provincial – Commission des partenaires du marché du travail	**384 409**	277 158
Autres subventions	**4 125**	
Contributions	**710 859**	625 826
Inscriptions à la plateforme de recrutement	**41 800**	50 200
Intérêts	**64**	316
	1 141 257	953 500
Charges		
Services administratifs	**65 976**	69 532
Représentation et réunions	**137 453**	82 801
Promotion	**312 721**	327 417
Événements	**61 165**	63 465
Site Web	**60 512**	21 936
Sondages	**34 936**	3 886
Projet d'attestation d'études collégiales	**420 081**	276 617
Frais généraux		
Honoraires professionnels	**94 607**	22 917
Messagerie	**627**	61
Autres	**8 791**	11 764
	1 196 869	880 396
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(55 612)**	73 104

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 28 février 2023

	2023			2022
	Investi en immobilisations	**Non affecté**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	$
Solde au début				
Solde déjà établi	**59 045**	**268 332**	**327 377**	169 128
Modification comptable (note 2)		**(85 145)**	**(85 145)**	
Solde redressé	**59 045**	**183 187**	**242 232**	169 128
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(11 809)**	**(43 803)**	**(55 612)**	73 104
Solde à la fin	**47 236**	**139 384**	**186 620**	242 232

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 28 février 2023

	2023	2022
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(55 612)**	73 104
Éléments hors caisse		
Amortissement de l'actif incorporel	**11 809**	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés	**2 276 875**	(68 083)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**2 233 072**	5 021
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de l'actif incorporel		(59 045)
Acquisition d'un dépôt à terme		(200 000)
Cession du dépôt à terme	**200 000**	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**200 000**	(259 045)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	**2 433 072**	(254 024)
Encaisse au début	**231 351**	485 375
Encaisse à la fin	**2 664 423**	231 351

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages
Situation financière
au 28 février 2023

	2023	2022
	$	$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	**2 664 423**	231 351
Autres créances (note 5)	**14 336**	15 501
Frais payés d'avance	**12 482**	6 881
Subvention à recevoir (note 8)		114 195
	2 691 241	367 928
Long terme		
Dépôt à terme		200 000
Actif incorporel (note 6)	**47 236**	59 045
	2 738 477	626 973
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	**223 943**	384 741
Apports reportés (note 8)	**2 327 914**	
	2 551 857	384 741
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	**47 236**	59 045
Non affecté	**139 384**	183 187
	186 620	242 232
	2 738 477	626 973

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages
Notes complémentaires
au 28 février 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectifs d'intéresser davantage de candidats aux carrières offertes dans l'industrie de l'assurance de dommages et de valoriser l'image des professionnels qui y œuvrent.

Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Au 28 février 2022, l'organisme a comptabilisé des produits d'apports provenant d'une entente pour laquelle il n'était pas possible de déterminer que les charges engagées seraient acceptées par le subventionnaire. En 2023, l'organisme a obtenu la confirmation qu'un montant de 85 145 $ ne serait pas accepté par le subventionnaire et a, en conséquence, modifié rétrospectivement ses états financiers. L'application de cette modification a eu pour effet, au 28 février 2022, de diminuer les produits d'apports, l'excédent des produits par rapport aux charges, l'actif net non affecté et l'actif à court terme d'un montant de 85 145 $.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Actif incorporel

L'actif incorporel acquis est comptabilisé au coût.

Amortissement

Le site Web est amorti en fonction de sa durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent que l'actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l’actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l’état des résultats et ne peut pas faire l’objet de reprises.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Contributions

Les produits de contributions sont constatés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent, lorsque les contributions sont encaissées. Le montant des contributions est fixé annuellement par le conseil d'administration.

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages
Notes complémentaires
au 28 février 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Inscriptions à la plateforme de recrutement

Les produits d'inscriptions à la plateforme de recrutement sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les affichages ont eu lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. En ce qui concerne les abonnements annuels, les produits sont constatés linéairement sur la durée des abonnements.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2023	2022
	$	$
Amortissement de l'actif incorporel	**11 809**	2 774

5 - AUTRES CRÉANCES

	2023	2022
	$	$
Intérêts courus		235
Taxes à la consommation à recevoir	**14 167**	15 257
Autres	**169**	9
	14 336	15 501

6 - ACTIF INCORPOREL

	2023	2022
	$	$
Site Web	**47 236**	59 045

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
	$	$
Comptes fournisseurs et charges à payer	**195 343**	363 956
Salaires à payer	**28 600**	20 785
	223 943	384 741

8 - APPORTS REPORTÉS

	2023	2022
	$	$
Solde au début	**(114 195)**	162 963
Montant encaissé au cours de l'exercice	**2 826 518**	
Montant constaté à titre de produits	**(384 409)**	(277 158)
Solde à la fin (à recevoir)	**2 327 914**	(114 195)

Les apports reportés représentent une subvention reçue du gouvernement provincial pour un projet de fonctionnement, dont les charges seront engagées au cours des prochains exercices.

9 - RISQUE FINANCIER

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.